



INFOS PRATIQUES

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX EN VUE DU 14 JUILLET

Mis en ligne le 13 juillet 2021

Trois arrêtés préfectoraux ont été diffusés dans la perspective du 14 juillet (cliquez sur la décision concernée pour accéder à l'arrêté complet).

- [L'arrêté CAB/SPAS/2021/n°157 interdit toute cession, vente, transport ou utilisation d'artifices de divertissement de catégorie F3 et F4 et d'articles pyrotechniques de catégorie T2 dans le département de Loire-Atlantique du samedi 10 juillet 8 h au jeudi 15 juillet 8h.](#)

- [L'arrêté 2021-CAB-40 interdit l'achat, la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de tout carburant par jerricans, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers, sans motif légitime dans tous les points de distribution situés dans le département de Loire-Atlantique du mardi 13 juillet 20h au jeudi 15 juillet 8h.](#)

- [L'arrêté 2021-CAB-41 interdit du mardi 13 juillet 20h au jeudi 15 juillet 8h la vente, la mise en vente, la vente à emporter et la livraison à domicile de toutes les boissons alcooliques et alcoolisées appartenant aux 4e, 3e et 2e catégories telles que définies à l'article 1613 bis du code général des impôts, qu'elles soient contenues dans des emballages de verre ou autres, dans tous les établissements implantés sur le territoire de la Loire-Atlantique.](#)



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.